

# Stancroft Trust Limited

Londres

## OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION DE STANCROFT TRUST LIMITED

### POUR TOUTES LES ACTIONS NOMINATIVES DE LA SOCIÉTÉ INTERSPORT PSC HOLDING AG, OSTERMUNDIGEN, DÉTENUES PAR LE PUBLIC, D'UNE VALEUR NOMINALE DE CHF 50 CHACUNE

Stancroft Trust Limited soumet une offre d'acquisition aux actionnaires d'INTERSPORT PSC Holding AG. Stancroft Trust Limited propose CHF 109.– (moins 0.75‰ de droit de timbre fédéral de négociation) par action nominative. Cette offre d'acquisition est liée à la condition que la société Stancroft Trust Limited et toutes les actions nominatives qu'elle détient soient inscrites avec droit de vote au Registre des actions d'INTERSPORT PSC Holding AG. Lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire d'INTERSPORT PSC Holding AG, Stancroft Trust Limited s'engagera pour le versement d'un dividende de CHF 3.– par action nominative INTERSPORT PSC Holding AG. Il faut noter qu'INTERSPORT Deutschland eG a émis le 12 juillet 2000 une offre à raison de CHF 105.– net par action nominative INTERSPORT PSC Holding AG. Cette offre est liée à la condition qu'INTERSPORT Deutschland eG et les entités agissant de concert avec elle obtiennent avant la fin de la durée de l'offre au moins 51% des actions nominatives en circulation à ce moment-là (actions nominatives d'ores et déjà détenues par elles incluses).

Stancroft Trust Limited a l'intention de s'engager à long terme dans INTERSPORT PSC Holding AG et encourager, au titre d'actionnaire principal, une intensification de la coopération avec les réseaux européens INTERSPORT, dans le but de faire bénéficier leurs membres et partenaires de meilleures conditions d'achat et, par contre-coup, d'une meilleure compétitivité. Les objectifs stratégiques de Stancroft Trust Limited incluent en outre une logistique efficace, un soutien renforcé aux membres et clients à travers diverses prestations, ainsi que la création de marques propres à fort attrait sur la clientèle. L'ensemble de ces mesures vise à l'accélération de la croissance d'INTERSPORT PSC Holding AG et la création de valeur ajoutée en faveur de ses actionnaires.

De plus, INTERSPORT PSC Holding AG doit rester cotée à la SWX Swiss Exchange comme l'une des rares entreprises du secteur des loisirs.

#### Prix d'achat

**CHF 109.– (moins 0.75‰ de droit de timbre fédéral de négociation) par action nominative INTERSPORT PSC Holding AG d'une valeur nominale de CHF 50.–**

Ce prix d'achat représente une prime de 34,4% en comparaison à la valeur de clôture moyenne des actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG des six mois écoulés avant l'annonce de la présente offre et de 3,7% par rapport à l'offre d'INTERSPORT Deutschland eG.

L'évolution des cours de clôture des actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG à la SWX Swiss Exchange a été la suivante (en CHF, après ajustements afin que soient prises en compte les modifications du capital):

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Maximum	94.00	78.00	72.50	78.00	73.00	111.00
Minimum	68.00	58.00	55.00	56.00	61.25	68.00

\* 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 8 août 2000

Cours de clôture du 26 juillet 2000 avant l'annonce de l'offre d'acquisition 107.00

Cours de clôture du 8 août 2000 109.00

Source: Datastream

#### Délai de l'offre

**Du 25 août au 21 septembre 2000, à 16 h 00**

(L'acceptation de l'offre d'acquisition ne peut se faire qu'après l'échéance d'un délai de carence de 10 jours de bourse, c'est à dire du 11 au 24 août 2000).

Le délai de l'offre sera prolongé jusqu'au 19 octobre 2000 pour autant que le conseil d'administration d'INTERSPORT PSC Holding AG confirme jusqu'au 21 septembre 2000 à Stancroft Trust Limited et à la Commission des OPA que

- Stancroft Trust Limited ne sera pas inscrite avec droit de vote au registre des actions d'INTERSPORT PSC Holding AG pour toutes les actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG qu'elle détient avant l'assemblée générale d'INTERSPORT PSC Holding du 23 octobre 2000 ; et
- que la suppression des limitations du droit de vote figurera à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'INTERSPORT PSC Holding AG du 23 octobre 2000.

Le délai de l'offre ne sera prolongé selon les dispositions ci-dessus qui si Stancroft Trust Limited ne renonce pas à la condition mentionnée ci-dessous d'ici au 21 septembre 2000.

**Délai supplémentaire** En cas d'aboutissement de l'offre d'acquisition, le délai supplémentaire sera de dix jours de bourse.

**Conditions/droit de résiliation** Cette offre d'acquisition est liée à la condition que la société Stancroft Trust Limited et toutes les actions nominatives qu'elle détient soient inscrites avec droit de vote au Registre des actions d'INTERSPORT PSC Holding AG.

Stancroft Trust Limited se réserve le droit de renoncer à l'application de tout ou partie de la condition ci-dessus.

**Stancroft Trust Limited** Stancroft Trust Limited, dont le siège se trouve 20, Bride Lane, London EC4Y 8JP, Grande-Bretagne, est une société de financement et de participation dont l'activité principale réside dans la détention et la gestion de participations à long terme.

Le capital autorisé de Stancroft Trust Limited se monte à GBP 1 010 000. Des actions ont été émises et entièrement libérées pour un montant de GBP 700 508. Nicholas Berry et son épouse sont les actionnaires principaux de Stancroft Trust Limited et détiennent 73,9% des droits de vote, qui correspondent à 20,5% du capital-actions en circulation. Mison Nominees Limited, Guernesey, Iles Anglo-Normandes (Trust en faveur d'un enfant adulte de Nicholas Berry), détient 12,6% des actions ordinaires avec droit de vote, ce qui correspond à 34,0% du capital-actions émis.

**Achat et vente d'actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG** Au cours des douze derniers mois, Stancroft Trust Limited a acquis 242 096 actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG et en a vendues 20 000. Le prix maximum par action nominative a été payé le 18 juillet 2000 et se montait à CHF 117,66.

**Participation de Stancroft Trust Limited au capital d'INTERSPORT PSC Holding AG** Le capital-actions d'INTERSPORT PSC Holding AG s'élève à CHF 22 millions; il est divisé en 440 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune.

À la date du 8 août 2000, Stancroft Trust Limited détenait 222 096 actions nominatives ou 50.48% du capital-actions d'INTERSPORT PSC Holding AG. Stancroft Trust Limited est inscrite au Registre des actions d'INTERSPORT PSC Holding AG à raison de 5% du capital-actions et, par conséquent, ne dispose que du droit de vote afférent à cette part. Le 28 juillet 2000, Stancroft Trust Limited a requis auprès d'INTERSPORT PSC Holding AG l'inscription avec droit de vote au Registre des actions de cette dernière de toutes les actions détenues par Stancroft Trust Limited. Cette requête a été refusée par INTERSPORT PSC Holding AG le 4 août 2000.

**Financement** La présente offre d'acquisition est financée à l'aide des moyens propres de Stancroft Trust Limited.

**Rapport de l'organe de contrôle** L'organe de contrôle au sens de l'article 25 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières, Deloitte & Touche Experta SA, Zurich, a vérifié le prospectus d'offre et son résumé. Le rapport de l'organe de contrôle figure dans le prospectus de l'offre.

#### Information/annonce

#### Garde en dépôt

Les déposants d'actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG seront informés de l'offre d'acquisition par leur banque dépositaire et sont priés de suivre ses instructions.

#### Garde à domicile

Les actionnaires qui conservent leurs actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG à domicile ou dans un coffre bancaire peuvent retirer sans frais le prospectus de l'offre et la «Déclaration d'acceptation et de cession» chez Credit Suisse First Boston, Zurich (tél. +41 1 333 29 87, télécopie +41 1 333 23 88, e-mail: equity.prospectus@csfb.com). Les actionnaires seront priés de remplir et de signer le formulaire «Déclaration d'acceptation et de cession» et de le remettre avec le/les certificats d'actions correspondants, **non annulés**, jusqu'au 21 septembre 2000 à 16h00 au plus tard, directement à leur banque ou à un domicile d'acceptation et de paiement.

#### Négoce en bourse

Pendant la durée de l'offre, les actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG seront négociées à la SWX Swiss Exchange comme suit:

#### Titres non annoncés (première ligne)

Les actions nominatives non annoncées seront négociées comme à l'accoutumée sous le numéro de valeur 14 078 / ISIN CH 000 014 078 7

#### Titres annoncés à la vente à Stancroft Trust Limited (actions bloquées)

Les actions nominatives annoncées à la vente à Stancroft Trust Limited et consignées en conséquence auprès d'une banque dépositaire seront bloquées par cette dernière et ne pourront plus être négociées en bourse. Cependant, les actionnaires peuvent révoquer l'annonce à la vente de leurs actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG à Stancroft Trust Limited; ils doivent à cet effet communiquer cette révocation par écrit à leur banque et, simultanément, remettre la déclaration d'acceptation et de cession de l'offre d'acquisition, valablement signée, d'INTERSPORT Deutschland eG, à cette dernière.

#### Titres annoncés à INTERSPORT Deutschland eG (deuxième ligne)

Les actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG proposées par leurs détenteurs à INTERSPORT Deutschland eG seront négociées en bourse selon le prospectus d'offre du 12 juillet 2000 sous le numéro de valeur 1 094 759 / ISIN CH 001 094 759 3 (2<sup>e</sup> ligne). Les titres annoncés sous cette rubrique doivent être consignés en dépôt ou auprès de SIS.

#### Paiement du prix d'acquisition

Si l'offre aboutit, le prix d'acquisition des actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG annoncées à la vente pendant le délai d'offre ordinaire et la prolongation de délai sera versé valeur 24 octobre 2000 (sous réserve d'une prolongation du délai de l'offre conformément au chapitre «Délai de l'offre»).

#### Frais et droits

Au cours du délai de l'offre et de la prolongation de délai, la vente des actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG déposées auprès de banques en Suisse sera réalisée sans frais. Le droit de timbre fédéral dû lors de la vente, soit 0,75‰, est à la charge de l'actionnaire vendeur.

#### Droit applicable et for

L'offre d'acquisition et tous les droits et obligations qui en résultent sont soumis au **droit suisse. Le Tribunal de commerce du canton de Zurich** est la seule juridiction compétente.

#### Restrictions de vente

United States of America, United Kingdom, Canada, Australia

Les déclarations d'acceptation de la présente offre d'acquisition sont reçues sans frais aux guichets en Suisse des banques mentionnées ci-dessous.

**Cette publication est un résumé du prospectus de l'offre au sens de l'article 18 OOPA. Le prospectus de l'offre en allemand faisant foi peut être retiré sans frais auprès de Credit Suisse First Boston, Zurich (tél. +41 1 333 29 87, télécopie +41 1 333 23 88, e-mail: equity.prospectus@csfb.com).**

Le 11 août 2000

## Credit Suisse First Boston Credit Suisse

Actions nominatives INTERSPORT PSC Holding AG	Numéro de valeur	ISIN	Symbole SWX
Titres non annoncés (première ligne)	14 078	CH 000 014 078 7	IHSN
Titres annoncés à la vente à Stancroft Trust Limited (actions bloquées)	14 078	CH 000 014 078 7	IHSN
Titres annoncés à la vente à INTERSPORT Deutschland eG (deuxième ligne)	1 094 759	CH 001 094 759 3	IHSNE

**CREDIT SUISSE** | **FIRST BOSTON**